



COMMUNE DE VEYRAS

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016 A LA SALLE COMMUNALE DE VEYRAS

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Le président Gérard Salamin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 56 personnes présentes à la huitième assemblée primaire de la période législative. Conformément aux dispositions de l'art. 7 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LC), l'assemblée a comme sujets principaux l'approbation du budget 2017 et des regards sur la législature 2013-2016.

Le conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle communale et propose une discussion ouverte en fin de séance.

Le président indique que les personnes excusées seront inscrites sur une liste à disposition au bureau communal.

Il informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet www.veyras.ch et Veyras 'Actuel.

Il mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, soit le budget 2017, le plan financier 2017-2020 et le protocole de l'assemblée primaire du 20 juin 2016.

Enfin, il donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'art. 10 LC ; le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté en l'état.

2. PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 20 JUIN 2016

Le président mentionne que le procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 juin 2016, remis à l'entrée de la salle, comprend 5 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.

Il propose de retracer uniquement les points principaux de cette précédente séance.

Il rappelle que le sujet majeur était la présentation des comptes 2015 et le rapport de l'organe de contrôle, rapport suivi de l'approbation des comptes 2015. Il rappelle que l'assemblée a adopté le règlement intercommunal sur l'Etat-major de conduite régional et accepté une participation à la société Lienne-Raspille SA avec l'octroi d'une concession pour l'utilisation des forces hydrauliques.

L'assemblée s'est terminée par les remerciements d'usage à tous les acteurs de la collectivité publique, par la discussion hors protocole et par le verre de l'amitié.

Selon les dispositions des articles 98 LC et suivants, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Enfin, le président remercie le secrétaire Gilbert Carron de sa bonne tenue.

3. ADOPTION DU BUDGET 2017

Conformément aux dispositions de l'art. 7 LC, l'assemblée primaire doit se réunir pour adopter le budget avant le 31 décembre.

Le président mentionne le fascicule du budget remis à l'assemblée et passe la parole au vice-président Stéphane Ganzer qui débute la présentation du budget 2017 en l'illustrant dans le détail par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières.

Le vice-président remercie en préambule la commission des finances et les collaborateurs de l'administration qui se sont investis dans l'élaboration de ce budget.

Il poursuit par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement, présente de manière détaillée les comptes de fonctionnement, charges et recettes, en commentant les variations importantes. Il mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 1'266'175.

Il donne ensuite un récapitulatif du compte de fonctionnement et qualifie la marge d'autofinancement.

La parole est passée aux membres du conseil communal qui présentent à l'assemblée les divers projets d'investissements.

Le président annonce l'assainissement des bâtiments publics, notamment pour l'école, le bâtiment communal, la crèche et le bâtiment de la Noble Contrée.

La conseillère Nadine Pfenninger présente l'achat de matériel pompier.

Le conseiller Samuel Favre fait état de l'investissement en matière d'enseignement et de formation pour les installations techniques, le mobilier et le matériel scolaire. Il termine par l'installation de nouveaux jeux au terrain des Crêtes.

Le vice-président présente les assainissements routiers qui devraient être localisés à la route du Moulin.

Le conseillère Dominique Ludi présente l'amélioration des infrastructures pour notre approvisionnement en eau potable, l'extension du réseau d'égouts, le suivi du PGEE, l'entretien régulier des places de ramassage et l'extension du réseau d'irrigation. Elle termine par la participation financière à la 3^{ème} correction du Rhône.

Le vice-président récapitule ensuite le total des investissements de CHF 1'303'000 et termine en mentionnant notamment les amortissements et le résultat de l'exercice.

Il communique ses conclusions à l'aide des indicateurs financiers et l'expression de la volonté du conseil d'optimiser l'engagement des moyens, d'organiser le contrôle financier et de promouvoir la qualité de vie à Veyras.

Le président ouvre ensuite la discussion sur le budget 2017.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'art. 17b LC, il demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation du budget 2017.

Le budget 2017 est alors accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée.

4. PRESENTATION DU PLAN FINANCIER 2017-2020

Le vice-président communique à l'assemblée que ce point de l'ordre du jour doit être présenté séparément de l'adoption du budget et détaille le plan financier, toujours à l'aide d'un diaporama informatique. Il précise les investissements pour le home de Venthône, pour la transformation de la clinique Sainte-Claire en EMS et pour l'achat du bureau de poste en cas de localisation de l'administration communale fusionnée à Veyras.

Le président remercie ensuite le Conseil communal ainsi que les employés de l'administration pour le travail effectué.

La parole n'étant pas demandée, le président propose à l'assemblée de passer au point 5 de l'ordre du jour.

5. REGARDS SUR LA LEGISLATURE 2013-2016

Le président introduit ce point de l'ordre du jour et propose à l'assemblée quelques regards sur cette législature. Il débute avec la réalisation d'une étude de fusion des communes de Miège, de Venthône et de Veyras. Il poursuit en décrivant les différentes réflexions tenues sur le projet d'Agglomération Valais central et se réjouit de la constitution de la société Lienne-Raspille SA. Il termine avec l'achat du café-restaurant de la Noble Contrée, indique que le projet a avancé et mentionne qu'une présentation détaillée sera effectuée dans le point des divers.

Le vice-président se remémore la constitution d'une commission des aînés, la construction du home de Venthône et la transformation de la clinique Sainte-Claire en EMS.